
PROCES-VERBAL

~ CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020 ~

L'an deux mille vingt, le 4 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 février 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Michel LAHORGUE, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Brigitte ETCHEVERRY, Valérie RECARTE, Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h08).

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Absents excusés : Ms Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Pierre SORHAITS & Mmes Annie UHALDEBORDE, Marie-Dominique GAY, Sophie DELETTRE, Chantal BONZON (pouvoir à M. Claude YAOUANC), Dominique VIGIER.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h00 :

C'est une réunion particulière, cela fait six ans que nous travaillons ensemble et même si ce travail va certes continuer, il s'arrête ce soir pour certains, avec une certaine émotion me concernant.

Je remercie l'ensemble du conseil municipal pour le travail conséquent réalisé pendant ces six années, avec d'innombrables réunions à tous les niveaux, dans toutes les commissions.

Pour certains, et je pense à Francis, cela fait 31 ans que l'on fréquente la mairie, pour d'autres, 19 ans, ou 12, ou 6.

Je tiens à vous remercier sincèrement du fond du cœur pour cet élan de bénévolat, car c'est beaucoup de temps passé pour notre commune et le bien-être de tous.

Un grand merci une dernière fois.

Dans quelques jours il y aura des élections, une nouvelle équipe se mettra en place et je souhaite que le travail se fasse comme il s'est fait jusqu'à maintenant, dans un esprit de construction, et toujours dans l'intérêt de nos concitoyens.

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'unanimité**

➤ **SOCIAL :**

1. **Mise à jour des tarifs du camp ski à Candanchu, Espagne** – Rapporteur : *Mme Dominique GALLOT* ;

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

→ Arrivée de Mme Emmanuelle DALLET à 19h08

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

➤ **PERSONNEL :**

2. **Création de dix emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité et d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**
Rapporteur : *Mme Dominique GALLOT* ;

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

3. **Signature d'une convention et fixation de l'indemnité dans le cadre d'une rupture conventionnelle** – Rapporteur : *Mme Dominique GALLOT* ;

Question de M. GOÑY : Combien de temps a-t-elle travaillé à la commune de Bassussarry ?

Mme GALLOT : un peu plus de 4 ans.

M. GOÑY : son indemnité est de 1 700€

Mme GALLOT : On a appliqué la formule de calcul définie par décret. Il faut savoir que l'agent ne souhaitait pas percevoir d'indemnité. On ne pouvait pas la laisser partir sans lui verser une indemnité au juste prix par rapport à ses années de présence. Cela fait maintenant 11 ans qu'elle n'est plus à la mairie, elle travaille ailleurs depuis.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

➤ **FINANCES :**

4. **Avenant au protocole d'accord avec les Centres Musicaux Ruraux (C.M.R)** – Rapporteur : *Mme Dominique GALLOT* ;

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

5. Lutte contre les inondations : soutien financier aux administrés souhaitant s'équiper en systèmes de protection contre les inondations (batardeau ou barrière anti-inondation) –

Rapporteur : Monsieur Le Maire ;

Monsieur Le Maire : Comme vous le savez, il y a plusieurs actions en cours (certaines ont déjà été réalisées), mais dans le cadre de la protection des habitations, au-delà de l'étude qui va être faite pour voir comment à la parcelle on peut protéger et diminuer ces inondations (bassins de rétention en autres), je vous propose, par cette délibération, d'aider les personnes situées en zone PPRI (y compris les aléas faibles). Il existe le fonds Barnier, pour aider cette population, mais on a souhaité d'ores et déjà, pouvoir intervenir en financement comme précisé dans la délibération, à hauteur de 50% des dépenses engagées, dans la limite de 1 500€ par habitation. Et faire suivre cette délibération par le montage du dossier « fonds Barnier », en sachant que cette délibération aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Il est certain, que l'installation de ces systèmes de protection devra être faite par des professionnels pour éviter toute dégradation.

Nous savons que ça ne règlera pas tous les problèmes. En parallèle, il faut continuer à avancer sur la lutte contre les inondations.

Suivant les devis réalisés sur une maison standard, les montants oscillent entre 3 500 et 4 000€ pour s'équiper de batardeaux.

Francis DAVRIL : Le fonds Barnier a été réévalué au 1^{er} janvier. C'est un dossier assez complexe à monter.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

6. Approbation des comptes de gestions 2019 – Rapporteur : M. Claude YAOUANC ;

n°6.1 - Approbation compte de gestion 2019 Budget général → **Adopté à l'Unanimité**

n°6.2 - Approbation compte de gestion BA du Golf → **Adopté à l'Unanimité**

n°6.3 - Approbation compte de gestion BA Ur Geldi → **Adopté à l'Unanimité**

n°6.4 - Approbation compte de gestion BA Igeldia → **Adopté à l'Unanimité**

n°6.5 - Approbation compte de gestion BA du Cimetière → **Adopté à l'Unanimité**

n°6.6 - Approbation compte de gestion BA du CLSH → **Adopté à l'Unanimité**

n°6.7 - Approbation compte de gestion BA cantine scolaire → **Adopté à l'Unanimité**

7. Election du Président de séance ;

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Monsieur Claude YAOUANC est élu Président de séance à l'Unanimité**

8. Approbation des comptes administratifs 2019 – Rapporteur : M. Claude YAOUANC ;

Monsieur YAOUANC présente les différents comptes administratifs de 2019.

Monsieur Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote des comptes administratifs

n°8.1 - Approbation cpte adm. 2019 Budget général	→	Adopté à l'Unanimité
n°8.2 - Approbation cpte adm. 2019 BA du Golf	→	Adopté à l'Unanimité
n°8.3 - Approbation cpte adm. 2019 BA Ur Geldi	→	Adopté à l'Unanimité
n°8.4 - Approbation cpte adm. 2019 BA Igeldia	→	Adopté à l'Unanimité
n°8.5 - Approbation cpte adm. 2019 BA Cimetière	→	Adopté à l'Unanimité
n°8.6 - Approbation cpte adm. 2019 BA CLSH	→	Adopté à l'Unanimité
n°8.7 - Approbation cpte adm. 2019 BA cantine scolaire	→	Adopté à l'Unanimité

Monsieur Le Maire réintègre l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

9. Affectation des résultats 2019 Budget général – Rapporteur : M. Claude YAOUANC ;

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

10. Affectation des résultats 2019 Budget annexe du Golf – Rapporteur : M. Claude YAOUANC ;

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

➤ **INTERCOMMUNALITE :**

11. Procédure d'enregistrement des meublés de tourisme – Rapporteur : Monsieur Le Maire ;

Le point de départ de cette réforme, est une remarque du Maire de Biarritz il y a 2 ans ½ qui faisait part de la grande inquiétude des hôteliers sur la concurrence très forte venant des plateformes de locations comme « r'bnb », à la nuitée, qu'ils trouvaient déloyale.

Seulement, cela ne dépend pas des communes, de changer la Loi.

Néanmoins, forts de ce constat, la Direction tourisme, économie et la direction habitat de la Communauté d'agglomération se sont mises au travail.

Aujourd'hui, nous constatons qu'il manque des logements pour loger les gens à l'année et pour répondre à cette demande, nous sommes obligés d'étendre les surfaces constructibles sur des terrains nus.

Si on peut limiter ce type d'hébergement saisonnier, on pourra redonner des logements pour la location à l'année. Aujourd'hui, vous avez des communes comme Anglet ou Biarritz où il y a plus de 50% de logements secondaires.

La communauté d'agglomération s'est emparée du problème. Elle a regardé ce qui se faisait ailleurs en France, notamment à Bordeaux et a décidé de réglementer la location saisonnière à travers ces plateformes de location. En sachant que derrière, il y a également la perception de la taxe de séjour, car qui dit location à la nuitée, dit paiement de la taxe de séjour, qui pour beaucoup, échappait aux communes.

Les communes concernées par cette réglementation sont les communes situées en zone dite « tendue ». Elles sont au nombre de 24.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les communes concernées pour voir quand ce règlement pourrait être mis en place.

Ce qui a été arrêté, surtout sur les communes côtières, avec un certain attrait touristique : un particulier sera limité à un seul logement en location saisonnière, alors que sur les zones un peu plus éloignées, dont fait partie Bassussarry, cette autorisation sera de deux logements.

Cela reste du déclaratif. L'objet étant de diminuer ce type de location.

La résidence principale ne rentre pas dans ce champ d'application.

Le petit bémol, c'est que pour le moment, la délibération prise par l'agglomération et renvoyée sur les communes pour qu'elles délibèrent à leur tour, ne concerne que le particulier, l'intérêt étant d'aller chercher très vite les professionnels, qui investissent dans plusieurs logements pour les louer simplement à la semaine voir au mois, mais pas en résidence principal. Cette décision aura d'avantage d'effet lorsqu'elle concernera également les professionnels.

Les textes disent qu'on ne pourra aller chercher le professionnel qu'à partir du moment où on aura été chercher le privé et que notre programme local de l'habitat sera mis en place. Aujourd'hui, le programme local de l'habitat a été arrêté mais il est entre les mains des communes et de l'Etat, avant son approbation, en espérant que l'Etat ne nous fasse pas le reprendre. Mais c'est une première étape.

Ensuite, il appartient aux communes d'en assurer l'exécution et la vérification, qui dépend de la police du Maire.

L'objet étant de diminuer le nombre de logements qui échappent à la location à l'année.

Question de Mme ETCHEVERRY : *Qu'en est-il pour les personnes qui louent aux étudiants, pour l'année scolaire ?*

Monsieur le Maire : *cela sort de ce domaine. « Les baux étudiants d'au moins 8 mois ne comptent pas dans le quota ».*

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

➤ **URBANISME :**

12. Dénomination d'une rue et d'un espace public – Rapporteur : Monsieur Le Maire ;

Monsieur Le Maire rappelle que l'année 2019 a connu les décès de l'Abbé Jean IRASTORZA, et du Docteur PENAUD, ancien maire de Bassussarry.

Il est donc proposé au Conseil de donner leurs noms à deux lieux publics pour leur rendre hommage.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

13. Acceptation d'une offre de concours en vue de la rétrocession de la voirie de l'Impasse Cattun – Rapporteur : M. Michel LAHORGUE ;

C'est un lotissement qui remonte à 25 ans. Aujourd'hui, les propriétaires de la voirie et de toutes les parties communes sont les personnes qui ont créées le lotissement, sachant que l'une est décédée. Depuis de nombreuses années, c'est le flou. La voirie a besoin d'être entretenue, mais pour qu'elle puisse entrer dans le domaine public, on demande à ce qu'elle soit en bon état, au même titre que les réseaux. Depuis de nombreuses années, toutes les tentatives ont été des échecs. Il y a de cela 6 ans, une réunion avait eu lieu avec les colotis pour tenter de trouver une solution, mais certains d'entre eux n'étaient pas d'accord, ce qui a fait échouer la proposition de la mairie, qui consistait (comme pour l'impasse Gojun) à ce que chaque coloti verse sur un compte bloqué, la somme hors taxe nécessaire aux travaux de remise en état. La commune lançait un appel d'offre et en était maître d'ouvrage, ce qui permettait d'avoir des tarifs avantageux et de pouvoir toucher le FCTVA.

Il y a quelques mois, une nouvelle démarche a été entreprise par certains colotis. Une réunion a eu lieu il y a environ 3 mois en mairie avec le médiateur nommé par le Tribunal, pour faire aboutir cette opération.

Fort de ce travail, l'ensemble des colotis a accepté de verser une somme de 2 060€ sur un compte bloqué, de telle sorte que la mairie puisse entreprendre les travaux de remise en état.

A l'époque, pour débloquer cette situation, qui avait fortement dégradé les relations de voisinage, la mairie avait proposé de participer financièrement. C'est ce qui va se passer pour les travaux à venir. La somme n'est pas encore fixée, car l'appel d'offre n'est pas lancé (la participation s'élèvera à environ 15 000€ sur un chantier d'environ 45-50 000€).

Francis DAVRIL : Ce n'est qu'à partir du moment où tous les fonds auront été versés, que la mairie entamera les démarches.

Brigitte ETCHEVERRY : Et ensuite, ce n'est qu'une fois que les travaux seront terminés que la voirie pourra passer dans le domaine communal ?

Monsieur Le Maire : Oui, tout à fait. Ce qu'il faut également voir, c'est que dans ce lotissement, il existe un bassin de rétention, relativement important, mais qui n'a jamais fonctionné. Avec notre projet de plaine inondable à proximité, et l'agrandissement de ce bassin de rétention, cela nous permettrait de drainer d'avantage d'eau. Il pourrait permettre de retenir au moins 25% d'eau supplémentaire.

Brigitte ETCHEVERRY : Actuellement ce bassin est géré par les colotis ?

Monsieur Le Maire : Totalemment, mais il n'est pas entretenu.

Brigitte ETCHEVERRY : Il sera donc également rétrocédé ?

Monsieur le Maire : Oui, toutes les parties communes seront rétrocédées à la commune.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

14. Acquisition d'un terrain pour la création d'un carrefour giratoire – Rapporteur : M. Michel LAHORGUE.

M. LAHORGUE montre le terrain concerné sur le plan projeté.

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour Errecartia / Juantipy / Pétripaule, la mairie a prévu de créer un giratoire, et un mur de soutènement sur une partie de parcelle privée.

Pour mener à bien les travaux, la commune doit acquérir le terrain.

Precision sur le terrain : il était en zone constructible jusqu'en 2017. Nous avons fait le choix de le mettre en zone inconstructible dans le PLU car nous ne souhaitons pas voir de construction dans ce carrefour. C'est pour cette raison que l'on a convenu avec le propriétaire, un prix d'achat de 55€/m², car avant 2017 il était constructible. De plus, le fait de racheter la parcelle, cela nous fait économiser le coût du mur de soutènement et des poutres de rive (environ 20 000€) et de permet de stabiliser le terrain.

Monsieur Le Maire : Dans le projet présenté par le maître d'œuvre, cette acquisition foncière était souhaitable pour élargir et sécuriser d'avantage ce carrefour.

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

* * * * *

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Question de M. GOÑY : Une seule liste se présentera pour les futures élections municipales, celle de monsieur Baudry. Continuerez-vous à vendre les terrains communaux au prix fort comme dernièrement le lotissement Igeldia au dépend des jeunes basusartar qui ne peuvent pas les acheter ?

Monsieur Le Maire : les projets futurs seront définis par l'équipe qui sera mise en place.

Je tiens à redire ce que j'ai déjà dit : derrière les lotissements communaux, il y a une réglementation très complexe. Lorsqu'on attribue des terrains communaux en dessous du prix du marché, on doit procéder à un tirage au sort. Donc, si une personne extérieure au village est candidate, elle doit faire partie du tirage au sort.

Je crois beaucoup plus dans l'accession à la propriété et dans le foncier solidaire (le foncier reste propriété du bailleur ou de la collectivité), ce qui permet d'avoir des prix plus bas. Mais je ne vais pas m'engager à la place de la nouvelle équipe.

M. GOÑY : je vous demande simplement si le foncier communal sera vendu au prix fort du marché ?

Monsieur Le Maire : A partir du moment où je prendrai une décision, je la soumettrai au vote du conseil municipal, qui suivra ou pas. Aujourd'hui, je ne vais pas m'engager pour le conseil municipal futur. Je pense que c'est clair.

M. GOÑY : J'ai passé 6 ans, avec des bons et des mauvais moments. Par contre, je n'admets pas qu'on vende des terrains communaux au prix fort. Qu'un particulier le fasse, c'est la loi de l'offre et de la demande, par contre même si la mairie a encore quelques terrains, ils n'appartiennent ni à vous ni à moi, je ne comprends pas qu'on les vende au prix du marché à 350€ le m².

Monsieur Le Maire : En effet, ces terrains ne nous appartiennent pas, ils appartiennent à la commune. L'argent de la vente de ces terrains a permis de financer beaucoup de choses dans la commune, qui appartiennent à tout le monde et dont tout le monde profite. Ce n'est pas de l'argent qui a été dilapidé. Si aujourd'hui Bassussarry a d'excellents comptes financiers, si Bassussarry a des structures que beaucoup nous envie, et il y en a encore beaucoup à faire, c'est aussi en partie grâce à la vente de ces terrains. Après, je l'ai déjà dit, c'est le conseil municipal en place qui décidera.

M. GOÑY : Il y quelques temps je vous avais dit qu'un jour nous n'aurions plus de foncier, et donc plus de rentrée d'argent sur les comptes de la commune. Donc, tous les investissements réalisés dans la commune, comment va-t-on les payer, vu que vous ne souhaitez pas augmenter les impôts ? C'est le jeu de la politique, pas de problème. Mais moi je serai capable de dire aux concitoyens de Bassussarry, oui, je vais augmenter les impôts !, Mais malheureusement, on n'a pas pu se présenter.

Monsieur Le Maire : Est-ce que j'ai dit que je n'allais pas augmenter les impôts ?

M. GOÑY : Vous me l'avez dit à moi.

Monsieur Le Maire : On n'a pas augmenté dans le mandat précédent. Je ne suis pas là non plus pour venir peser sur la fiscalité locale, mais je suis le premier à la Communauté d'agglomération à avoir été pour le versement Transports, car si on veut avancer sur les transports il n'y a pas d'autres solutions. Concernant les terrains communaux qui ont été achetés, tous les équipements réalisés sont utiles, et il n'y a aucune inquiétude à avoir pour l'avenir, pour gérer ces équipements communaux.

M. GOÑY : Le temps dira tout et je serai attentif.

Monsieur Le Maire : Je ne suis pas devin, mais je sais très bien comment cela peut encore fonctionner de nombreuses années à Bassussarry.

M. GOÑY : Votre vision de Bassussarry n'est pas la même que la mienne, mais dans les futurs conseils, je ne suis pas sûr qu'ils seront d'accord pour vendre des terrains communaux à 350€/m².

Monsieur Le Maire : C'est bien ce que j'ai dit, ce n'est pas moi qui déciderai, mais bien le conseil municipal.

Monsieur Le Maire remercie très sincèrement l'ensemble du Conseil Municipal pour le travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h10.

Fait à Bassussarry, le 25 mars 2020.

Le Maire,
Paul BAUDRY

